
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Mercredi 8 mars 2017



SOMMAIRE



- Feuille de route 2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Filles-garçons sur le chemin de l'égalité : principaux constats de l'édition 2017
- Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin
- Égalité filles-garçons : former, sensibiliser et favoriser l'engagement
- Égalité professionnelle pour les agents du ministère
- Journée internationale des droits des femmes dans l'enseignement scolaire
- Journée internationale des droits des femmes dans l'enseignement supérieur et dans la recherche

FEUILLE DE ROUTE 2017 POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La feuille de route 2017 pour l'égalité entre les femmes et les hommes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue la 5^e édition de l'exercice interministériel initié en 2012 pour structurer le dialogue autour des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Comme les précédentes éditions, elle couvre l'ensemble du champ ministériel et définit un cadre stratégique pour assurer une intégration plus forte des actions conduites pour l'égalité.

Cette nouvelle feuille de route, publiée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2017, dresse un bilan de l'action volontariste, globale et transversale conduite par le ministère, acteur majeur de la stratégie intégrée mise en place par le Gouvernement depuis 2012. Elle a pour ambition de prolonger les actions engagées et de porter des chantiers nouveaux et structurants pour l'égalité.

Le ministère s'engage en ce 8 mars pour une communication publique sans stéréotype de sexe.

Dans la droite ligne des orientations fixées par la ministre de la Fonction publique dans la circulaire du 22 décembre 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche **renforcera le dialogue social sur les questions d'égalité professionnelle en s'appuyant notamment sur le rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, ainsi que sur les recommandations du rapport remis à la ministre par les inspections générales sur la situation de l'encadrement féminin du ministère. Parallèlement, **le ministère développera sa connaissance statistique** de la situation de l'égalité professionnelle et complètera son offre de formation à l'égalité à destination de ses personnels, tout en travaillant sur des points particuliers et significatifs tels que la question des carrières au sein de l'enseignement supérieur.

L'engagement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans la démarche de labellisation « égalité professionnelle » et « diversité » certifiée par l'Afnor garantira son ambition dans la durée.

Dans le domaine de l'enseignement scolaire, le ministère poursuivra la politique volontariste engagée pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. En s'appuyant sur les enquêtes et évaluations, notamment celles du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, il s'attachera à renforcer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la formation initiale et continue des personnels et à consolider les progrès effectués en matière de production de ressources, de prévention de toute forme de sexisme, notamment dans les sujets d'examen, d'accompagnement de l'orientation et de promotion de la mixité des filières de formation ainsi que de prévention des violences, dont le harcèlement et le cyberharcèlement, à caractère sexiste et sexuel. Afin que les élèves soient eux-mêmes acteurs, leur participation à cette dynamique de l'égalité sera favorisée. À ce titre, les règles d'élection au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) et aux conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) assureront à compter du prochain renouvellement de ces instances une représentation strictement paritaire en leur sein.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le ministère poursuivra ses axes prioritaires (mixité des filières de formation, violences, études de genre) avec un focus sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette violence, grâce aux initiatives des associations, des établissements, des chercheurs et du ministère, est de moins en moins taboue et mieux prise en compte par les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche : le ministère poursuivra et encouragera cette dynamique. Par ailleurs, le ministère soutiendra une approche globale et transversale des politiques d'égalité afin que tous les leviers soient actionnés pour promouvoir un environnement d'étude et de travail respectant la liberté et l'égalité de chacun. Dans ce cadre, la question de l'égalité sera davantage intégrée, sous tous ses aspects, dans le dialogue contractuel entre les établissements et le ministère. Enfin, dans la continuité de la 9^e conférence européenne pour l'égalité des sexes, la France portera ses propositions auprès de l'Union européenne et participera à de nombreux projets européens et internationaux pour l'égalité femmes-hommes.

FILLES-GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ : PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ÉDITION 2017

Les garçons réussissent toujours moins bien que les filles à l'École

- **Ils accèdent moins souvent au baccalauréat** : en 2015, la proportion de bacheliers dans une génération approche les 73 %, celle des bachelières s'élève à 83 %. L'écart en faveur des filles se réduit en 2015 (10 points) après avoir augmenté en 2014 (13 points).
- **Ils obtiennent moins fréquemment le baccalauréat avec une mention** « bien » ou « très bien », notamment en série S : en 2015, la proportion de mentions « bien » ou « très bien » parmi les admis au baccalauréat S s'élève à 33 % pour les garçons et 39 % pour les filles. La différence entre garçons et filles est un peu plus élevée qu'à la session 2000 où elle n'était que de 3 points (13 % contre 16 %). L'écart est encore plus important en ES : 18 % pour les garçons et 28 % pour les filles.
- **Ils ont plus souvent des difficultés en lecture** : en 2015, sur l'ensemble des jeunes ayant participé à la Journée défense et citoyenneté, 11 % des garçons ont des difficultés de lecture contre 8 % des filles, soit un écart de 3 points. En 2005, l'écart était de 6 points.
- **Ils sortent plus souvent de formation initiale sans diplôme** : en moyenne sur 2012, 2013 et 2014, 16 % des hommes sortis du système éducatif n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet contre 11 % des femmes.

Les filles n'ont pas les mêmes parcours scolaires que les garçons

- **Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique** : 67 % des filles scolarisées en troisième en 2013 ont continué en 2014 en seconde générale et technologique contre 55 % des garçons. Cette propension à poursuivre dans cette voie s'est accrue de la même manière pour les filles et les garçons (+6 points par rapport à 2006).
- **Elles optent toujours moins souvent pour les filières scientifiques** : 30 % des filles scolarisées en seconde générale et technologique en 2013 ont continué en 2014 en première S contre 39 % des garçons. **Toutefois, cette propension s'est accrue pour les filles** puisqu'elles étaient 28 % en 2011. 3 % des filles scolarisées en seconde générale et technologique en 2013 ont continué en 2014 en première STI2D, STL ou STAV contre 13 % des garçons.
- **Elles optent moins souvent pour l'enseignement d'exploration, sciences de l'ingénieur en seconde générale et technologique** : 2,5 % des filles font ce choix en 2015 contre 14,1 % des garçons. **Mais cette propension s'est accrue pour les filles** depuis 2012 puisque c'était 1,8 % des filles et 12,3 % des garçons en 2012.
- **Aussi on constate peu de parité dans certaines séries en première** : la part des filles en première S est de 47 % en 2015 et la part de filles en terminale STI2D est de 7 %.
- **Dans l'enseignement professionnel**, les filles sont quasiment absentes des spécialités de la production : la part des filles élèves ou apprentis qui préparent un diplôme dans les spécialités de production est de 15 % en 2015.

Ces différences persistent dans l'enseignement supérieur

- **Les femmes sont nettement plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur** : en 2015, la part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans s'élève à 50 % pour les femmes contre 40 % pour les hommes. En 2000, ces proportions respectives étaient de 29 % et 26 %.
- **Elles demeurent très minoritaires parmi les ingénieurs** même si leur part a progressé de 23 % en 2000 à 29 % en 2014.
- **De même, parmi les docteurs en sciences** : en 2014, 40 % des titulaires d'un doctorat scientifique sont des femmes. Elles étaient 35 % en 2005.

À la sortie du lycée, les filles s'insèrent professionnellement aussi bien que les garçons dans les domaines des services, mais moins bien dans les domaines de la production. À la sortie de l'apprentissage, les filles s'insèrent moins bien que les garçons, surtout dans les domaines de la production.

SEMAINE DE SENSIBILISATION DES JEUNES À L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ 5^E ÉDITION DU 6 AU 11 MARS 2017

Pour la cinquième année consécutive, la Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin est organisée en partenariat avec l'association 100 000 entrepreneurs, dont l'objet est de promouvoir la culture entrepreneuriale et la réussite au féminin auprès des jeunes filles et des jeunes hommes de 13 à 25 ans. Au cours de cette semaine, des femmes entrepreneures toujours plus nombreuses témoignent de leur parcours auprès d'élèves de collèges et de lycées, ainsi qu'auprès d'étudiantes et d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

12

RÉGIONS CONCERNÉES

par les interventions
en classe :

Auvergne-Rhône-Alpes,
Bourgogne-Franche-Comté,
Centre-Val de Loire,
Grand Est,
Guadeloupe
Hauts-de-France,
Île-de-France,
Normandie,
Nouvelle-Aquitaine,
Occitanie,
Pays de la Loire,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

15

ACADÉMIES
PARTICIPANTES

356

ÉTABLISSEMENTS

PLUS DE

450

FEMMES
ENTREPRENEURES
MOBILISÉES

413

ACTIONS

- > **371** interventions individuelles
- > **19** forums au niveau national
- > **23** interventions dans l'enseignement supérieur

La Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin s'inscrit dans le cadre du plan interministériel pour le développement de l'entrepreneuriat féminin et vise à promouvoir la culture entrepreneuriale au féminin auprès des élèves et des étudiants, du collège à l'enseignement supérieur. **Ce plan a été lancé en août 2013** par le ministère des Droits des femmes et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par le ministère délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique. Il concrétise un engagement du Comité interministériel aux droits des femmes de novembre 2012 et s'inscrit également dans la lignée des Assises de l'entrepreneuriat, dont il reprend et décline certaines mesures.

Le plan national pour l'entrepreneuriat féminin avait fixé un objectif ambitieux : faire progresser de 10 points le taux de femmes entrepreneures, pour atteindre une part de 40 % de femmes entrepreneures en France d'ici 2017. Selon les chiffres clés de l'égalité réelle, le nombre de créations d'entreprises ne cesse d'augmenter en France depuis 2011 : en 2014, 550 700 entreprises ont été créées et **38 % des créateur.rice.s d'entreprises individuelles sont des femmes.**

Le plan est articulé autour de 3 axes :

- sensibilisation et information ;
- renforcement de l'accompagnement des créatrices ;
- amélioration de l'accès au financement.

Au sein de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin s'appuie sur un travail collaboratif entre les réseaux d'acteurs chargés de la relation École-entreprise et ceux chargés de l'égalité filles-garçons.

Expérimentée en mai 2013 dans cinq académies, elle s'est généralisée par la suite. Elle s'appuie sur des réseaux déjà présents sur ce terrain, comme l'association 100 000 entrepreneurs, (avec qui le partenariat est renouvelé ce mardi 7 mars), France Active, l'Agence France entrepreneur (AFE, ex-APCE) et Fédération Pionnières. Le réseau s'élargit avec Les Mampreneurs, le Réseau entreprendre, le Réseau économique féminin (REF) et le CJD qui rejoignent l'action avec pour objectifs de poursuivre et développer l'opération en mobilisant leurs membres.

Pour l'édition 2017, l'objectif est de développer cette action dans les régions ultra-marines et dans l'enseignement agricole.

L'édition 2017 mobilisera 356 établissements et plus de 450 femmes entrepreneures pour 413 actions dans 12 régions.

FOCUS SUR L'ASSOCIATION 100 000 ENTREPRENEURS ET RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT

L'association 100 000 entrepreneurs est une association d'intérêt général fondée en 2007 par Philippe Hayat et qui a vocation à transmettre la culture et l'envie d'entreprendre aux jeunes de 13 à 25 ans. Elle organise des témoignages d'entrepreneurs (chefs d'entreprise, responsables associatifs, porteurs de projet au sein d'un groupe ou de la fonction publique) dans les établissements scolaires de la 4^e à l'enseignement supérieur.

Dix ans après sa création, l'association est aujourd'hui principalement implantée en Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Guadeloupe.

L'objectif de ce renouvellement de convention est de poursuivre l'implantation dans les académies où les actions de l'association ne sont pas encore engagées.

Depuis le lancement du plan en 2013, le ministère a déployé des dispositifs pour agir sur les leviers essentiels que sont l'information, la sensibilisation et l'orientation à l'École au sein du système éducatif :

- les 3 axes du parcours Avenir, qui se déploie de la 6^e à la terminale, permet de développer l'esprit d'entreprendre, d'initiative, et la découverte des métiers, des univers professionnels différents, mais aussi la promotion de rencontres avec les professionnels de tous secteurs et la capacité à construire progressivement son orientation ;
- dans le cadre de la réforme du collège, l'EPI « découverte du monde professionnel » permet de croiser les regards disciplinaires pour mieux comprendre le monde professionnel ;
- dans l'enseignement supérieur, le dispositif Pepite (29 en France) et le statut national étudiant-entrepreneur créé en 2014 sont d'autres preuves qu'un paysage entrepreneurial se dessine dans le système éducatif : la première année il y avait 645 étudiants entrepreneurs et cette année il y en a 2 267 ;
- des ressources sont disponibles en support de cette mobilisation pour l'entrepreneuriat (ressources Onisep notamment).

Les efforts de l'École pour la mixité des métiers et le développement de l'entrepreneuriat féminin ne seraient pas totalement efficaces sans la complémentarité des actions associatives et citoyennes :

- ce sont par des actions de valorisation et de témoignages que le ministère peut agir en lien avec des associations investies comme 100 000 entrepreneurs ;
- dans le cadre de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale, de nombreuses interventions se développent autour des thématiques de l'égalité femmes-hommes et de la découverte des métiers

QUELQUES CHIFFRES

- Naissance du statut national étudiant-entrepreneur en 2014.
- **29 pepite** à ce jour.
- En 2017 :
 - + **de 2 260 statuts accordés.**
 - 30 % de femmes / 70 % d'hommes.**
 - Moyenne d'âge : 24 ans**

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTES ENTREPRENEURES PAR FILIÈRES ÉTUDIÉES

- 48 %** des femmes sont issues des filières droit, éco-gestion et AES
- 26 %** des femmes sont issues de filières lettres, arts et sciences humaines
- 3 %** des femmes sont issues de filières de santé
- 21 %** des femmes sont issues de filières sciences
- 2 %** des femmes sont issues de filières Staps
- 49 %** sont des projets individuels, **51 %** sont collectifs

TEMPS FORTS DE LA 5^E ÉDITION DE LA SEMAINE DE SENSIBILISATION DES JEUNES À L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

Lundi 6 mars

- Témoignages de collaboratrices BNP Paribas et d'entrepreneures auprès d'étudiants lors d'un forum au Concept store 2 Opéra, Paris
- Intervention en binôme des marraines Pays de la Loire : Anne-Charlotte Fredenucci et d'une étudiante entrepreneure au lycée Sadi Carnot, à Saumur

Mardi 7 mars

- Colloque Ancrochage dans le lycée Bougainville à Brie-Comte-Robert
- Témoignage de Delphine Giraud Levadoux, directrice Novotel et lauréate femme d'argent des trophées femmes de l'économie, à Clermont-Ferrand

Mercredi 8 mars

- Café économique de Bercy au café Fluctuat nec mergitur, Paris
- Conférence SupplémentdElles avec le réseau Femmes et développement durable à Paris

Judi 9 mars

- Demi-journée d'échanges consacrée à la lutte contre le sexisme, 400 idées pour faire avancer l'égalité, au Conseil économique social et environnemental de Paris
- Témoignage de Marie-Thérèse Thevenot, pharmacienne à Ecully au sein de la direction GLE de la police nationale GLE de la police scientifique de Lyon

Vendredi 10 mars

- Intervention de Sophie Elizéon, préfète à l'égalité des chances au préfet du Nord dans un collège de Tourcoing
- Journée Entrepreneuriat et mixité : oser la création ! avec l'intervention de Violette Kerleaux, psychologue social du travail et future doctorante sur les questions de la discrimination sexiste dans les entreprises et Nathalie Potier Roul, fondatrice de la société Next step for women, à Nantes

ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS : FORMER, SENSIBILISER ET FAVORISER L'ENGAGEMENT

L'École est porteuse des valeurs de la République. Ses personnels ont pour missions de transmettre et de faire partager ces valeurs, en éclairant le sens et en favorisant l'expérience. Qu'il s'agisse de la mixité des filières et des métiers ou de lutte contre les comportements sexistes, les violences sexuelles et le harcèlement, les actions engagées pour installer durablement une culture de l'égalité entre les filles et les garçons participent d'une politique éducative globale et cohérente, qui se fonde sur :

- l'inscription de l'éducation à l'égalité et au respect mutuel entre les filles et les garçons, ainsi que le refus des discriminations, dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, entré en vigueur à la rentrée 2016, dans les programmes de la scolarité obligatoire (cycles 2, 3 et 4) ainsi que dans les quatre parcours éducatifs de l'élève (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours Avenir) ;
- la responsabilisation des élèves, axe fort du parcours citoyen comme de l'enseignement moral et civique, levier d'action essentiel pour le développement d'une culture de l'égalité entre filles et garçons. Leur engagement doit être encouragé, notamment au sein des instances représentatives de la vie collégienne et lycéenne, dont le principe de parité est maintenant inscrit dans la loi ;
- le renforcement des partenariats avec la société civile (association, Réserve citoyenne), qui joue un rôle majeur dans la sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative et dont les interventions permettent d'illustrer le rôle de l'engagement citoyen dans les combats menés contre les discriminations et les luttes d'accès aux droits.

PROMOTION DE LA MIXITÉ ET DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'action du ministère s'inscrit dans les objectifs de la plateforme d'actions pour la mixité des métiers d'une part — la signature le 31 janvier 2017 du plan pour la mixité des métiers du numérique s'inscrit dans cette dynamique — et dans ceux du premier plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2016/2020) d'autre part.

Le ministère approfondit la mise en œuvre du parcours Avenir, par la mise à disposition d'un ensemble de ressources destinées à la fois aux personnels de direction et aux enseignants, les approches disciplinaires et interdisciplinaires étant particulièrement mises en valeur (<http://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-le-parcours-avenir.html#lien2>). De nombreuses opérations de coopération avec le monde professionnel et de partenariat avec les associations sont mises en œuvre. 52 accords-cadres et conventions conclus par le ministère à ce jour engagent le partenaire à participer à des actions corrigeant toutes les formes de discrimination dans la représentation sociale des métiers, notamment celles liées au sexe, et encouragent le développement de l'esprit d'initiative et du goût d'entreprendre, notamment pour les femmes. Ces coopérations revêtent des formes très variées : valorisation de modèles de réussite dans des parcours atypiques ; accompagnement par des actions de tutorat et de marrainage ; rencontres et témoignages de professionnelles, salariées et entrepreneures ; développement des expériences en milieu professionnel ouvertes aux jeunes filles (stages, périodes de formation en milieu professionnel, apprentissage).

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES COMPORTEMENTS ET VIOLENCES À CARACTÈRE SEXISTE ET SEXUEL

Le ministère renforce sa politique de formation des personnels et de mise à disposition ou d'outils visant à prévenir les situations de harcèlement, en y intégrant la prévention des violences et des discriminations à caractère sexiste ou sexuel. À la rentrée 2016, deux nouveaux guides ont ainsi été publiés : **Comprendre pour agir : l'homophobie** et **Prévention des cyberviolences en milieu scolaire**. Ce dernier intègre les spécificités du cyberharcèlement et du cybersexisme et relaie la campagne « Stop cybersexisme » du Centre Hubertine Auclert. Le guide **Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir** quant à lui, a fait l'objet d'une mise à jour en novembre 2016. Les deux parcours M@gistère sur la prévention du harcèlement (l'un pour le 1^{er} degré, l'autre pour le 2^d) comportent des ressources sur l'égalité filles-garçons. Enfin la catégorie spéciale « harcèlement sexiste et sexuel » du prix Non au harcèlement a été reconduite pour l'année scolaire 2016-2017.

Formation

Leur référentiel de compétences professionnelles rappelle aux personnels d'enseignement et d'éducation leur devoir de « Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ».

Dans son rapport **Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité** publié en février 2017, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) salue la détermination du ministère à faire de l'École un véritable levier pour construire la société égalitaire de demain. Il fait concomitamment le constat d'une mise en œuvre qui reste encore à consolider et sur laquelle le ministère concentre son action.

Dans le cadre de la formation initiale, une enquête 2015-2016 portant sur la mise en place de séquences dédiées dans le tronc commun des masters Meef et dans les enseignements disciplinaires, montre que l'égalité des sexes est désormais mieux intégrée dans les formations liées à l'exercice du métier jusqu'à faire parfois l'objet d'une unité d'enseignement dédiée. L'existence d'un parcours M@gistère, le nombre croissant de séminaires, de colloques ou de journées d'étude qui lui sont consacrés, entrent dans cette dynamique. Les modules et leurs volumes horaires varient selon les mentions. Ils sont en général plus importants en mention 1^{er} degré et 2^d degré ; ils ne sont pas toujours représentés en mention encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation. La formation à l'égalité est d'autant plus conséquente dans les Espe qu'elle se nourrit des résultats des recherches produites sur le site. Elle est d'autant plus riche qu'elle fait l'objet d'une approche pluridisciplinaire et partenariale dans le cadre d'une synergie territoriale.

Si cette enquête 2015-2016 fait ressortir de prime abord une diversité de traitement, cette observation ne doit pas occulter que cette question est traitée dans toutes les Espe, selon des modalités propres, dans le respect de la loi de refondation de l'École de la République, du cahier des charges de la formation en master Meef et de l'autonomie des établissements, afin que chaque futur enseignant soit concerné par ces formations.

Enfin, le suivi du respect de l'obligation de formation des personnels à l'égalité filles-garçons fait l'objet d'un regard attentif lors de l'enquête annuelle des directions générales du ministère et périodiquement au moment du renouvellement des accréditations.

Pour ce qui regarde la formation continue, dans le cadre des séminaires nationaux sur les valeurs de la République inscrits au plan national de formation en 2015-2016, la question de l'égalité entre les filles et les garçons a été systématiquement abordée.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018, les actions de formation représentent une très grande partie du total des actions partenariales menées au niveau local.

Pour l'année 2015-2016, **le nombre de journées stagiaires** suivies dans le cadre d'actions de formation s'inscrivant dans l'item « Valeurs de la République, lutte contre les discriminations, égalité filles-garçons » s'est élevé à plus de **30 000 dans le 1^{er} degré, de 20 000 dans le 2^d degré**. À cela s'ajoute **plus de 1 300 enseignantes et enseignants formés**, en 2015-2016, sur le parcours hybride, dit **parcours Ministère consacré à l'égalité filles-garçons**.

L'année 2015-2016 a enfin été marquée par l'organisation d'une journée de rassemblement du réseau des personnes chargées de mission académique égalité filles-garçons, qui jouent un rôle clé dans le pilotage de la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons. Le partage d'expérience et le travail en commun entre ces personnes référentes contribue à la consolidation de ces politiques territoriales.

De nouveaux outils et ressources pédagogiques

PORTAIL CANOPÉ « OUTILS POUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS »

Depuis mars 2016, 30 000 visites se répartissent entre les quatre rubriques du site :

- « AGIR EN CLASSE », 51 % ;
- « FONDEMENTS ET ENJEUX », 20 % ;
- « AGIR DANS L'ÉCOLE », 18,5 % ;
- « SE FORMER / S'INFORMER », 10,5 %.

Ces indicateurs reflètent clairement une bonne adéquation entre l'offre du site, riche d'outils utiles pour aborder concrètement la question de l'égalité entre les filles et les garçons, et les attentes prioritaires de la communauté éducative dans son ensemble.

Dans le courant du mois d'avril 2017, la rubrique « FONDEMENTS ET ENJEUX » va s'enrichir de trois nouvelles interviews : Dominique Épiphane, sociologue chargée d'études au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), abordera le sujet de la mixité des formations professionnelles et des inégalités femmes-hommes dans l'emploi ; Sylvie Ayrat, professeure agrégée, docteure en sciences de l'éducation, éclairera le processus de construction identitaire des garçons dans notre société et ses conséquences ; Christine Bard, professeure des universités en histoire contemporaine à l'université d'Angers, s'intéressera à l'histoire des luttes des femmes et du vêtement comme marqueur de genre.

<https://www.reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons.html>

PLATEFORME DE VIDÉOS PÉDAGOGIQUES « MATILDA »

Dans le cadre de son dispositif de soutien à la production de ressources numériques pour l'enseignement, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a contribué à la réalisation d'une plateforme de vidéos pédagogiques dédiées à l'égalité entre les filles et les garçons, dénommée Matilda. C'est l'association V.ideos qui a élaboré cette nouvelle ressource, dont le développement a également mobilisé des moyens du ministère de la Communication et de la Culture, du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et de divers partenaires associatifs et privés. Matilda met d'ores et déjà à disposition quatre-vingts vidéos (animations, extraits d'archives audiovisuelles, interviews d'universitaires, de personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, etc.) qui croisent des domaines disciplinaires très variés, pour des niveaux allant de l'école primaire au post-bac. L'accès à la plateforme est gratuit. L'ensemble de la communauté éducative (personnels de l'éducation, élèves, familles) peut accéder aux vidéos, accompagnées d'un résumé,

d'une notice biographique des personnes interviewées le cas échéant, d'un quiz en ligne, de ressources complémentaires et d'un sous-titrage, avec sa transcription téléchargeable. Moyennant la création d'un compte, une offre enrichie est destinée aux personnels de l'éducation. Elle leur permet de télécharger les vidéos et des scénarios pédagogiques d'accompagnement, libres de droits pour un usage pédagogique, de participer au forum d'échanges associé à chaque vidéo, favorisant ainsi une mutualisation des pratiques et enfin de publier des contributions personnelles ou d'élèves, dans le strict respect des règles juridiques et après modération.

<http://www.matilda.education>

RESSOURCES DE L'ONISEP

La rubrique « Égalité » à destination du grand public, accessible sur la page d'accueil du site onisep.fr, propose des articles, des témoignages, des quiz, des concours nationaux, etc. et fait l'objet d'une mise à jour mensuelle. En complément des séquences pédagogiques Égalité, orientées filières d'études/métiers, qui permettent d'accompagner la mise en place du parcours Avenir, la publication sur les métiers des mathématiques (<http://www.onisep.fr/Toute-l-actualite-nationale/Decouvrir-les-metiers/Mars-2015/Zoom-sur-les-metiers-des-mathematiques-et-de-l-informatique>), réalisée en partenariat avec cinq sociétés savantes, a été complétée en 2016 par un site compagnon (<http://metiers-mathsinfo.fr/>) proposant des vidéos testimoniales visant à lutter contre les stéréotypes. Enfin, les délégations régionales de l'Onisep créent et diffusent également des outils.

Renforcement de l'engagement citoyen des élèves en faveur de l'égalité filles-garçons

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 instaure **la parité pour les représentants des élèves aux conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL), Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), conseils de vie collégienne (CVC) et Conseil supérieur de l'éducation (CSE)**. Le décret afférent qui précise les modalités permettant d'atteindre la parité au sein des CAVL et CNVL sera publié dans le courant du printemps 2017.

À l'instar de ce qui a été engagé dans plusieurs académies, un accompagnement de l'introduction de la parité dans ces instances de la vie collégienne et lycéenne sera fait auprès des élèves et des personnels. D'ores et déjà, les délégués académiques à la vie lycéenne ont projeté de mettre la question de l'égalité entre les sexes à l'ordre du jour de l'installation des conseils académiques de la vie lycéenne. Ce nouveau contexte offre une opportunité aux personnels de l'éducation de s'emparer de la question de la représentation démocratique, à l'échelle de l'établissement et par extension, dans l'ensemble de la société, notamment sous l'angle des inégalités entre les femmes et les hommes.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE

Les actions volontaristes et la politique incitative menées depuis 2012 pour une véritable égalité professionnelle femmes-hommes ont permis, grâce notamment à une connaissance statistique désormais institutionnalisée, de faire progresser la part des femmes dans les corps ou emplois où leur présence reste déséquilibrée (encadrement supérieur, enseignants-chercheurs) ainsi que dans les différentes instances de concertation et de dialogue social.

Une connaissance statistique de la situation de l'égalité professionnelle femmes-hommes désormais institutionnalisée

La prise de conscience à tous les niveaux des questions d'égalité professionnelle femmes-hommes est renforcée par la mise à disposition d'outils statistiques dont le principal est le **Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère**, publié pour la première fois en septembre dernier et présenté pour sa deuxième édition, **dans le cadre d'un échange avec les organisations syndicales représentatives, en comité technique ministériel du 8 mars 2017.**

Véritable outil d'analyse prospective, il sera enrichi chaque année afin de permettre d'analyser de manière plus précise, sous l'angle exclusif de l'égalité femmes-hommes, la situation des personnels du ministère et de mettre en œuvre les mesures correctrices adaptées aux besoins identifiés. **Il a vocation à être décliné localement dans le cadre des bilans sociaux académiques ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur, afin de nourrir le dialogue social à tous les niveaux.**

Une progression constante de la place des femmes

Les actions volontaristes entreprises depuis 2012 se traduisent aujourd'hui par une progression constante de la place des femmes dans plusieurs domaines clés des ressources humaines : emplois d'encadrement supérieur, jurys de recrutement et de promotion, instances nationales du dialogue social, Conseil national des universités (CNU), conseils d'administrations des universités.

LES EMPLOIS D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR

La politique volontariste du ministère permet, après quatre années de mise en œuvre, d'afficher des résultats supérieurs aux objectifs fixés par la loi du 12 mars 2012, modifiée par la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Cette dernière prévoit en effet l'instauration de quotas de nominations de personnes de chaque sexe à hauteur de 20 % en 2013-2014, puis 30 % en 2015-2016 et 40 % dès 2017. **Alors que l'objectif fixé était de 30 %, le ministère affiche un taux de nomination de femmes dans les emplois d'encadrement supérieur de 38 %. Ce taux**

atteint 62,5 % pour les emplois de cadre dirigeant du ministère (recteur, directeur d'administration centrale), permettant ainsi d'atteindre, pour la première fois, la stricte parité parfaite pour les emplois de recteur.



UNE PARITÉ ATTEINTE DANS LES JURYS DE CONCOURS ET DE RECRUTEMENT

L'article 55 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet » pose le principe d'une proportion minimale de 40 % de chaque sexe dans les jurys de recrutement ou les comités de sélection. Grâce à une politique incitative menée auprès des présidents de jury, **l'objectif de 40 % fixé par la loi est désormais dépassé dans de nombreux corps de personnels au profit d'une composition strictement paritaire.**

Les jurys sont ainsi composés de :

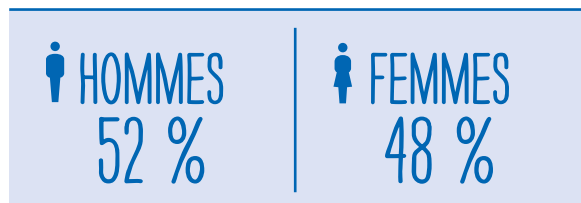
Pour les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation



Pour les corps de personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques



Pour les personnels enseignants, tous concours confondus



Pour l'ensemble des personnels d'encadrement



DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UNE PROGRESSION TRÈS NETTE DANS LES INSTANCES NATIONALES DU DIALOGUE SOCIAL ET DANS LES INSTANCES DE CONCERTATION

Les résultats des élections professionnelles de décembre 2014 se sont traduits par la progression de la part des femmes dans les instances nationales du dialogue social que sont le Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) et le Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU).

Au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR)



Au Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU)



La progression s'est également réalisée au sein des instances indépendantes qui participent à la carrière des personnels de l'enseignement supérieur et particulièrement du **Conseil national des universités**, compétent pour les enseignants-chercheurs. Intervenu fin 2015, le renouvellement des 3 480 membres de cette instance qui participe à la constitution du vivier des futurs enseignants-chercheurs via la qualification et à leur déroulement de carrière, s'est traduit par une progression importante du taux de féminisation, **qui passe de 37 % en 2011 à 44 % en 2015**.

Au Conseil national des universités (CNU)



Le renouvellement des **conseils d'administration des universités** depuis 2013 s'est traduit par une progression importante de la part des femmes. En effet, en application des dispositions de la loi sur l'enseignement supérieur du 22 juillet 2013 qui comprend un volet sur la parité, la part des femmes dans les conseils d'administration est passée **de 35 % avant la loi à 46 % après la loi (pourcentage constaté en 2016)**.

Aux conseils d'administration des universités



La formation des personnels

Une offre de formation significative destinée aux personnels du ministère sur les questions relatives à la parité a été élaborée par l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) et l'Agence de mutualisation des universités (Amue), en lien avec les services du ministère, la CDEFI, la CGE et la CPU.

C'est ainsi que l'ESENESR a organisé **plusieurs cycles de formation** à destination :

- **des référents égalité académiques**, des conseillers techniques et des personnels de direction (3 jours x 100 stagiaires) ;
- **des référents parents** sur la question du rôle des parents au sein du processus d'orientation (2 jours x 50 stagiaires) ;
- **des équipes académiques pluriprofessionnelles** — inspecteurs, personnels de direction (liens entre les politiques d'éducation à la sexualité et la politique de l'égalité filles-garçons : 2 jours x 80 stagiaires) ;
- **des personnels de direction**, sur le rôle du chef d'établissement en tant qu'acteur du changement (6 sessions de 800 stagiaires), en matière d'orientation au travers de la valorisation des parcours des élèves et de la diversité des parcours filles-garçons par rapport aux logiques sexuées de l'orientation (3 sessions de 780 stagiaires), sur le thème des violences et des discriminations filles-garçons (100 stagiaires) ou des questions de mixité dans le cadre de l'engagement politique et citoyen (9 sessions de 550 stagiaires + 1 session de 150 stagiaires) ;

- **des personnels d'inspection** sur le thème de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité filles-garçons (250 stagiaires), sur les questions relatives à la laïcité (250 stagiaires) et les questions juridiques qu'elles sous-tendent (3 journées pour 120 stagiaires et 1 journée pour 80).

L'ESENER a par ailleurs **étendu la formation à l'égalité femmes-hommes aux attachés d'administration** de l'éducation nationale.

Pour l'enseignement supérieur, la thématique a été abordée dans le cadre de deux modules s'adressant aux directeurs des ressources humaines :

- le module « L'accompagnement des individus, des collectifs de travail et des organisations » au travers de séquences telles que : le métier de DRH dans la fonction publique hospitalière ;
- le module « La qualité de vie au travail : risques psychosociaux, lutte contre l'absentéisme, intégration du handicap ».

Un Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe : signature de la convention d'engagement préconisée par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a édité un **Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe**, structuré autour de 10 recommandations. **Le mardi 7 mars 2017, lors de la réunion des recteurs, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a signé la convention d'engagement préconisée par le HCE** afin de faciliter la mise en application effective de ces recommandations dans la communication institutionnelle du système éducatif.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

La Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 a pleinement joué son rôle de catalyseur de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École. Au travers de ses déclinaisons régionales, elle a permis une dynamique de coopération entre les divers services de l'État, au premier rang desquels les rectorats et les services territoriaux des droits des femmes. Elle a également ouvert la voie au **renforcement des partenariats avec le monde économique et professionnel** ainsi que le tissu associatif.

À l'occasion du 8 mars, des actions riches et variées témoignent de l'engagement pour l'égalité des équipes éducatives et des partenaires tout au long de l'année scolaire.

Actions de formation

N.B. : entre parenthèses, les académies organisatrices

- **Formation des Conseillers principaux d'éducation (CPE)** de l'ensemble du territoire (Nouvelle-Calédonie)
- **Le 8 mars**, journée académique de formation de formateurs sur les thématiques du harcèlement et des violences faites aux femmes au rectorat (Lyon)
- **Le 9 mars**, journée de formation au lycée Vaucanson de Grenoble, en vue de favoriser l'intégration des filles au sein des filières nettement genrées que propose l'établissement filières production et sciences de l'ingénieur, notamment (Grenoble)
- **« Filles et garçons ; vaincre les inégalités »**, ouverture d'un espace « ressources » collaboratif dans le parcours académique Magistère de formation à distance. L'objectif est de proposer aux équipes éducatives un prolongement des temps de formation en offrant un espace d'échange et de mutualisation (Grenoble)
- **Formation de conseillers et conseillères pédagogiques** du premier degré de la Gironde, afin d'utiliser le dispositif « Bougeons sans bouger » (cf. rubrique « Actions éducatives diverses », ci-après) dans le cadre de la mise en place du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement moral et civique (Bordeaux)
- **Les « 5^e conférences du 8 mars »**, le 9 mars au lycée Eugène Delacroix de Maisons-Alfort (Val-de-Marne). Journée académique de formation à destination des personnels enseignants du secondaire, de personnels d'éducation, de conseillers et conseillères pédagogiques du premier degré, de personnels infirmiers, de personnels d'orientation (Créteil)

Expositions

- « **Ma vie rêvée** », photographies d'étudiantes en BTS du lycée Anova de Paita (Nouvelle-Calédonie)
- « **Mots magiques pour les droits des femmes** », du 6 au 12 mars, au musée Stella Matutina de Piton Saint-Leu. Expositions autour des droits des femmes et des enfants, accompagnées d'animations, de spectacles et de conférences, en partenariat avec l'association Lékol du bonheur (La Réunion)
- « **Bien dans son genre** », une exposition au lycée Jacques Cœur de Bourges (Cher), accompagnée d'une conférence de juristes du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (Orléans-Tours)

Prix et concours

- Remise du Prix régional **Sexisme, pas notre genre !**, dans le cadre de la campagne nationale du ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes et lancement du Prix de la mixité qui récompense dix filles et dix garçons ayant choisi des filières professionnelles comprenant moins de 10 % de garçons ou de filles (La Réunion)
- Le 8 mars, remise au collège George Sand de Revin (Ardennes) du **Prix du Trophée** qui récompense une initiative d'un établissement, d'une classe, en faveur de l'égalité filles-garçons (Reims)
- Mobilisation des ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité filles-garçons, qui ont remporté le prix académique **Projet égalitaire** en 2016. Le 8 mars, les lauréats du lycée Kastler de Talence (Gironde) présente le projet qu'ils ont conduit aux membres du conseil régional. Les lauréats du collège Chambrelent de Hourtin (Gironde) désigneront le plus significatif des projets régionaux labellisé « Sexisme, pas notre genre » par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (Bordeaux)

Conférences

- « **Tous différents, tous égaux en droit** », conférence pour les classes de 3^e et 4^e des collèges de La Roche et de Marée, Iles Loyautés et « Un autre regard pour l'égalité », conférence à l'attention de jeune déficients visuels (Nouvelle-Calédonie)
- « **Les Simone** », le 6 mars, au lycée technique du Bois de Mouchard (Jura). Une conférence participative sur le principe d'égalité homme-femme dans notre société et la nécessité de bousculer les préjugés, en partenariat avec le lycée de Salins-les Bains (Besançon)
- « **Ingénieur-ingénieure** », au collège Jean Rostand d'Orléans (Loiret). Des témoignages et conférences d'étudiantes et de femmes ingénieures pour sensibiliser les élèves à la problématique de la mixité des métiers et des filières de formation (Orléans-Tours)
- Visioconférence organisée le 8 mars au lycée Chrestien de Troyes, à Troyes (Aube), avec des établissements italien et roumain, dans le cadre d'un projet européen eTwinning. Parmi les sujets d'échanges : « **La place des femmes dans la publicité ?** », ou « **Le féminisme est-il toujours d'actualité ?** » (Reims)

Débats, forums

- En partenariat avec la radio Aviva, le lycée Pompidou de Castelnaud le Lez (Hérault) organise le 6 mars **un débat sur l'égalité entre les femmes et les hommes** (Montpellier)
- « **L'égalité des droits femmes-hommes, où en est-on ?** », du 6 au 10 mars, des débats au lycée international de Ferney-Voltaire en partenariat avec le conseil départemental de l'accès au droit, l'association Ni putes, ni soumises et les communes du pays de Gex et de Ferney-Voltaire (Lyon)

Actions éducatives diverses (manifestations événementielles, journées/semaines thématiques, animations, etc.)

- Ateliers citoyens « **Des graines d'égalité** », avec des élèves de 3^e et 4^e, en partenariat avec le consulat d'Australie, la Ligue des droits de l'homme et les services de la famille et de la femme de la Province des Îles ; « **Brisons les stéréotypes** », animations au lycée de Poindimié (Nouvelle-Calédonie)
- « **Un nouveau regard pour l'égalité femmes-hommes** », journée thématique organisée le 8 mars par la ville de Céret (Pyrénées Orientales), en partenariat avec les services de l'État. Tous les élèves d'écoles, collèges et lycées proposent des productions spécifiques où l'art, le sport et les médias sont particulièrement mis en valeur (Montpellier)
- « **Elles bougent pour le numérique** », journée thématique le 23 mars, autour de la place du numérique dans les métiers scientifiques et techniques. Des conférences et des ateliers à l'Insa de Lyon pour des élèves de collèges et de lycée, en partenariat avec l'association Elles bougent (Lyon)
- « **Journée de l'ouverture culturelle** », au lycée Germaine Tillon de Sain-Bel. Une série de conférences, ateliers, tables rondes en vue de préparer une exposition et mettre en place un fil d'actualité sur un réseau social (Lyon)
- « **Mon métier sans préjugé** ». Le rectorat et le club égalité des Alpes-Maritimes proposent à des élèves de l'école primaire et du collège, un large panel d'activités de découverte des métiers et de promotion de la mixité (ateliers, rallyes-découvertes, expérimentations en sciences, etc.) (Nice)
- « **Live for Equality** », les 7 et 8 mars, au lycée international de Valbonne (Alpes-Maritimes). Ces deux journées thématiques autour de l'égalité, de la discrimination et du harcèlement sexiste sont pilotées par une enseignante et une élue du Conseil de la vie lycéenne. À la clé, publication d'une édition spéciale du journal du lycée (Nice)
- « **Sexiste ? Ça fait mauvais genre** », le 8 mars, au collège Gérard Philippe de Cannes (Alpes-Maritimes), une opération initiée par la direction de la politique de la ville dans le cadre de la mise en place du parcours citoyen. Quatre collèges de Cannes participent à de nombreuses animations (expositions, rédaction de journaux collégiens, pièce de théâtre, ateliers d'arts plastiques, etc. (Nice)
- « **Mur d'expression** », le 8 mars au lycée Lislet Geoffroy de Sainte Clotilde. Les élèves lauréats du concours de discours d'éloquence présentent leurs productions et une vingtaine d'élèves jouent une pièce de théâtre intitulée *Olympes de Gouges* (La Réunion)
- « **Bouclettes et Biscotos** », le 9 mars, au lycée professionnel Jean Perrin de Saint-André. Une classe de 1^{re} anime une journée thématique autour de l'outil Bouclettes et biscottos initié par l'association « Chancegal », en partenariat avec le rectorat. Ce dispositif accompagne les élèves pour un projet de création d'un parti politique dont le thème de campagne est : « **L'égalité homme/femme !** » (La Réunion)
- « **Opération égalité filles-garçons** », le 13 mars au collège Marcel Aymé (Jura). Présentation par les élèves de 3^e et 4^e de travaux réalisés sur la thématique, notamment dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou en restitution de visites de découvertes des filières d'excellence des métiers d'art (école Duperré et musée Galliera, à Paris) (Besançon).
- « **Bougeons sans bouger, acte 1, scène 2** ». Les arts vivants, le réseau des bibliothèques et cinq musées se mobilisent pour proposer, en association avec le rectorat, des parcours thématiques pour les scolaires sur le thème de l'égalité filles-garçons à travers les arts et la culture (Bordeaux)
- Publications dans la presse locale, le 8 mars, de témoignages d'élèves filles du lycée des métiers Porte du Lot de Clairac (Lot-et-Garonne) qui ont intégré des filières de formation industrielle de l'établissement, filières dont l'effectif féminin a augmenté depuis cette rentrée scolaire (Bordeaux)
- Au lycée professionnel Jules Verne de Guigamp (Côtes d'Armor), le 8 mars, des élèves de CAP employé.e.s de vente présentent leur travaux sur le thème des droits des femmes, réalisés en cours lettres, histoire et enseignement moral et civique (Rennes)

- « **À égalité !** », le 10 mars, journée banalisée au collège Racine de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor). Des personnels enseignants et des conseillers principaux d'éducation proposent des ateliers autour de la thématique égalité filles-garçons. Chaque élève devra suivre quatre ateliers. Une restitution collective s'ensuivra en juin 2017 (Rennes)
- Journée « **Sciences de l'ingénieur au féminin** », le 8 mars, à l'Insa de Rennes. Une quarantaine de lycéennes d'Ille-et-Vilaine vont échanger avec des élèves de l'école, participer à des cours et des séances de travaux pratiques (Rennes)
- « **Filles et Maths, une équation lumineuse** », les 6 et 7 mars, au lycée Dupuy de Lôme de Lorient (Morbihan). Les associations Femmes et mathématiques et Animath organisent des journées d'animation (promenade historique et scientifique, ateliers, speed-meeting, théâtre forum) pour faire prendre conscience aux participantes (élèves de la 3^e à la terminale) des stéréotypes de sexe, de leur impact sur leurs choix d'orientation et ouvrir leur champ des possibles (Rennes)
- « **Semaine de l'égalité** », du 6 au 10 mars au lycée Eugène Hénaff de Bagnolet (Seine-Saint-Denis). L'établissement propose de multiples manifestations en direction des élèves mais aussi de la communauté scolaire dans son ensemble : témoignages de professionnelles, conférences d'universitaires, rencontres avec des partenaires associatifs, interprétation de sketches conçus par des élèves du lycée, etc. (Créteil)

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DANS LA RECHERCHE

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche renforce son engagement pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Voici quelques actions phares en ce début d'année 2017 et spécifiquement pour le 8 mars.

Recommandations pour la lutte contre les VSS au sein des établissements

Le 2 janvier 2017, le ministère a envoyé à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche une **lettre-recommandations pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** ⁽¹⁾. Cette lettre a été signée par la ministre Najat Vallaud-Belkacem, le secrétaire Thierry Mandon ainsi que par les trois conférences, la conférence des présidents d'université (CPU), la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la conférence des grandes écoles (CGE). Ces recommandations concernent à la fois la mise en place d'un dispositif de lutte contre les violences, de formations ainsi que d'actions de sensibilisation. Dans un deuxième temps, ces recommandations ont été discutées avec les organismes de recherche. La ministre Najat Vallaud-Belkacem et le secrétaire d'État Thierry Mandon ont adressé ce 8 mars 2017 ces recommandations aux organismes de recherche.

Vademecum à l'usage des établissements

Ce 8 mars 2017 est marqué par la sortie de la nouvelle édition du Vademecum à l'usage des établissements sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cette seconde édition permet de faire état de l'évolution de la situation depuis deux ans : les dispositifs installés ou en cours d'installation se sont multipliés, la communication sur le harcèlement sexuel s'est développée, le nombre de situations révélées, a augmenté. Ce guide a pour ambition d'accompagner les établissements dans la mise en place d'actions contre le harcèlement sexuel. Il est conçu pour répondre aux questions des acteurs et actrices institutionnel. le.s directement ou indirectement concerné.e.s par la prise en charge de la question (service RH, services juridiques, services de santé, composantes pédagogiques ou de recherche de l'établissement, chargé.e.s de mission égalité, service de communication, services scolarité, services relations internationales...).

Consulter la lettre-recommandations pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles :
https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parite_et_lutte_contre_les_discriminations/53/6/Lettre_recommandations_Violences_724536.pdf

Cartographie des initiatives

À l'occasion du 8 mars 2017, le ministère présente une cartographie des initiatives des établissements en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Cette cartographie innove par son caractère interactif qui permettra à chaque établissement d'actualiser la carte au fil des actions menées et de l'évolution de leur dispositif de lutte contre ces violences.

Cette cartographie fournit des informations à la fois sur l'état des dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les formations mises en place ainsi que sur les actions de sensibilisation.

https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/lutte_contre_les_violences_sexistes_et_sexuelles/?-sort=academie&disjunctive.zone_geographique&refine.zone_geographique=France%20m%C3%A9ropolitaine

ÉVÈNEMENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, est chaque année l'occasion pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, leurs personnels et leurs étudiant.e.s de se mobiliser par l'organisation de manifestations scientifiques et culturelles. Ces initiatives traduisent un engagement fort des établissements pour conduire une politique dynamique inscrite dans la durée.

Événements et manifestations dans les universités

UNIVERSITÉ D'ANGERS

- **Du 1^{er} mars au 6 avril** : Le Mois du genre.
 - Profitant de la dynamique portée par le programme de recherche Gedi, l'UA a décidé d'organiser un temps fort : mars, marqué par la Journée du 8, sera tous les ans, « le Mois du genre ».
 - Rencontre avec des scientifiques, des artistes, exposition, colloques internationaux et pluridisciplinaires, projection-débat, ateliers de réflexions, etc. : les 12 rendez-vous proposés pour cette première édition illustrent, par leur richesse et leur diversité, la volonté de toute la communauté universitaire d'agir afin de lutter contre les stéréotypes de genre.

<http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/egalite-femmes-hommes/actualites/le-mois-du-genre.html>

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

- **Du 2 au 8 mars** : conférence sur les violences sexistes et sexuelles, scène ouverte dans le cadre du festival des cultures, projection de film suivie d'un débat, concert, etc.

<https://www.u-cergy.fr/fr/universite/engagements/egalite-femmes-hommes.html>

<https://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/actualites-de-la-vie-etudiante/festival-des-cultures.html>

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE-ALPES

- **Mercredi 8 mars au vendredi 10 mars** : « Travail des femmes, travail des mères : les enjeux de la gestation pour autrui (Tegpa) », un colloque international et pluridisciplinaire pour examiner les enjeux éthiques, socio-politiques et anthropologiques soulevés par la pratique transnationale de la gestation pour autrui et du travail reproductif.

<http://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/acces-direct/actualites/agenda/agenda-recherche/travail-des-femmes-travail-des-meres-les-enjeux-de-la-gestation-pour-autrui-tegpa--147514.kjsp>

UNIVERSITÉ DE LILLE-1

- **Mercredi 8 mars** : Journée d'étude « Les femmes en politique, ça existe ! » et rassemblement étudiant pour les droits des femmes.

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-les-femmes-en-politique-ca-existe-31835598131>

UNIVERSITÉ DE LILLE-3

- **Du mardi 7 mars au jeudi 9 mars** : « Attention aux crocos ! Mobilisations en tout genre(s) » Stand, débat et conférence sur le harcèlement sexuel, exposition photo, café littéraire, atelier « genre et cinéma », flash- mob, 3ème édition de la journée de rencontres-débats « Entreprendre se conjugue aussi au féminin ».

<https://www.univ-lille3.fr/actualites/?actu=15545>

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

- **Du 2 au 30 mars** : Un Mois des Femmes à l'université de Montpellier Evènements autour du livre de Johanna Luysen et Enora Denis, « Les 30 féministes que personne n'a vus venir », « (S)ession son, la création féminine à l'honneur : scène ouverte aux étudiant-e-s et artistes locales», opéra, projections de films et court-métrages, self-défense, formation tremplin, rencontre-débat sur l'IVG, atelier de broderie pour élaborer une « carte commune des égalités réelles et idéales ».

<http://sciences.edu.umontpellier.fr/event/2-au-30-mars-2017-en-mars-cest-elles/>

UNIVERSITÉ PARIS-DESCARTES

- **Mardi 7 mars** : Table ronde « Les inégalités professionnelles femmes et hommes : au bureau et au barreau ».

<http://www.univ-paris5.fr/Actualite/Les-inegalites-professionnelles-femmes-et-hommes-au-bureau-et-au-barreau>

UNIVERSITÉ PARIS-8

- **Mercredi 8 mars** : Journée d'information et de prévention sur les violences faites aux femmes.

<https://www.univ-paris8.fr/Campagne-de-prevention-violences-faites-aux-femmes>

UNIVERSITÉ PARIS-NANTERRE

- **Du 6 au 10 mars** : Semaine du féminisme avec exposition, projection de film, conférences-débats, participation à la marche internationale pour les droits des femmes.

<http://paris.carpediem.cd/events/2777233-semaine-du-f-minisme-nanterre-at-universit-paris-nanterre/>

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

- **Du 6 au 10 mars** : Semaine de l'égalité. Sexisme ordinaire, femmes scientifiques, égalité dans la recherche, figures de l'histoire du féminisme, etc. L'Université Paris-Saclay propose trois expositions ainsi que des cafés débats animés par des étudiant-e-s, des conférences et une projection du documentaire *Filmer la Parité*. Originalité de la semaine : un kit d'animation co-construit avec les étudiant-e-s pour sensibiliser à la lutte contre le sexisme.

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/stop-sexisme>

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

- **Mardi 7 mars** : À l'occasion d'une semaine spéciale sur l'égalité de genre, plusieurs associations de Paris-Sorbonne proposent une après-midi de réflexion déclinée en quatre tables rondes.

<https://www.facebook.com/events/1246507158766720/>

ESPE POITIERS

- **Mercredi 8 mars** : Exposition « Quelle est l'image de la femme dans les illustrations jeunesse ? ».

<http://espe.univ-poitiers.fr/journee-de-la-femme-1628853.kjsp>

UNIVERSITÉ RENNES-2

- **Vendredi 10 mars** : Conférence « Sexisme et publicité ».
<https://www.facebook.com/events/1240236986072463/>

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

- **Jedi 9 mars** : Formation « Langues et genres : langage inclusif » à destination des personnels de l'université. Il s'agira dans cette formation de mettre en place un langage plus égalitaire ainsi que de contribuer à la présentation et à l'acquisition de règles simples nécessaires à la communication non sexiste.
<https://www.univ-smb.fr/actualite/evenement/formation-sur-le-langage-epicene-en-francais/>

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

- **Du 1^{er} au 10 mars** : Semaine internationale des droits des femmes à l'université de Strasbourg. Conférences, tables rondes, cafés débat et soirée caritative rythmeront la semaine, avec des thématiques variées qui reflètent la diversité des associations impliquées dans l'événement : sexisme à l'université, « genre de la violence dans la gouvernance néolibérale », « révolution et féminisme au Kurdistan », « la place des femmes dans la Révolution française », « entrepreneuriat féminin », « féminisme intersectionnel ».
http://www.unistra.fr/index.php?id=26081&utm_source=unistra_fr&utm_medium=unistra_fr_homepage

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-III

- À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'université se mobilise et organise des manifestations diverses les **7 et 8 mars** : spectacle, inauguration des nouvelles rues du campus : présentation des six personnalités scientifiques féminines qui donnent leur nom à des rues sur le campus de Rangueil, improvisation théâtrale, forum formation/emploi, « speed speaking » entre des femmes « actives » diplômées et de jeunes étudiantes.
<http://www.univ-tlse3.fr/actualites/8-mars-journee-internationale-des-droits-des-femmes-l-universite-se-mobilise-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-671073.kjsp?RH=ACCUEIL>

Événements et manifestations dans les grandes écoles

ÉCOLE CENTRALE DE LYON

- **Mercredi 8 mars** : Journée « CENTR'L 2017 ». L'École centrale de Lyon propose, dans le cadre de sa deuxième journée de l'égalité des droits des femmes et des hommes, une conférence plénière « Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ? Résistances de la société et exemple de la langue française » suivie d'une table ronde sur les avantages de la mixité. La journée sera introduite par le directeur de l'École centrale de Lyon et une intervention vidéo de madame la ministre Najat Vallaud-Belkacem.
<http://www.ec-lyon.fr/evenements/2017/centr-2017-journee-egalite-droits-femmes-hommes>

SCIENCES PO LILLE

- **Mercredi 8 mars** : Discu-thé bilingue français-anglais entre étudiant-e-s français-e-s et internationaux sur les droits des femmes dans le monde.
<https://www.sciencespo.fr/evenements/#/?lang=fr&id=5558>

SCIENCES PO RENNES

- **Lundi 13 mars** : Conférence « Genre et espace public ».
<https://www.facebook.com/events/1456643227688040/>

SCIENCES PO PARIS

- **Du 1^{er} au 29 mars** : Mois de l'égalité femmes-hommes articulé autour de trois axes « sexisme, harcèlement sexuel », « insertion professionnelle, trajectoires, articulation des temps de vie » et « recherche ». Sont prévus des événements divers tels qu'un théâtre-forum « Silences complices », des ateliers professionnels pour « développer son assertivité au féminin », six conférences et tables rondes, etc.
<https://www.sciencespo.fr/evenements/#/?lang=fr&id=5558>

education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

